

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

FINANCES

**APPROBATION DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2013**

Délibération : **06.2014.061**

Transmis en préfecture le :

10 juin 2014

Séance du : **3 juin 2014**

Compte-rendu affiché le **10 juin 2014**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **27 mai 2014**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Philippe MASSON**

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER (à partir du point 5), Karine GUERIN, Bernadette VIVES-MALATRAIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVAULT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

Membres absents excusés à la séance :

Guillaume COUALLIER (jusqu'au point 4), Michel MONNET, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

Pouvoirs :

Guillaume COUALLIER à Agnès JAGET (jusqu'au point 4), Michel MONNET à Maryse JOBERT-FIORE, Christian ARNOUX à Roland CRIMIER, Isabelle PICHERIT à Bernadette VIVES-MALATRAIT

Membres absents à la séance :

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe MASSON

Le compte administratif 2013 retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées par la Ville entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2013. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le Trésorier.

Le budget 2013 avait été construit dans un contexte de crise, avec des perspectives de croissance française toujours revues à la baisse. Aussi la Ville avait fait le choix de diminuer ses dépenses de gestion de près de 5% pour garantir une nouvelle fois une stabilité des taux de fiscalité et limiter ainsi l'érosion de l'autofinancement afin de soutenir la capacité d'investissement et donc le soutien à l'économie et à l'emploi.

Au compte administratif 2013, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent donc à 17,42M€ et celles d'investissement à 8,65M€. Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 20,84M€ et celles d'investissement à 5,5M€.

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - Présentation générale

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses de personnel	9 038 547	Impôts et taxes	14 897 062
		Dotations et subventions	4 368 581
Charges à caractère général et de gestion courante	8 082 303	Recettes issues des services et des activités	1 166 316
		Autres produits	315 232
Frais financiers	295 318	Produits financiers	334
Charges exceptionnelles	5 085	Charges exceptionnelles	88 463
		Résultat reporté n-1	5 324
Opérations d'ordre	814 753	Opérations d'ordre	2 182
Total	18 236 007	Total	20 843 493

Excédent de clôture de la section de fonctionnement **2 607 487**

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses d'équipement	6 309 255	Subventions	267 705
Emprunt	2 339 109	Emprunts	1 855 810
		Dotations, fonds	985 398
Autres immo. financières	25	Solde d'exécution inv. 2012	43 502
		Affectation du résultat 2012	2 393 137
Opérations d'ordre	1 769 782	Opérations d'ordre	2 582 353
Restes à réaliser dépenses 2013	1 888 460		2 297 754
Total	12 306 632	Total	10 425 659

Besoin de financement de la section d'investissement 2013 **1 880 972**

Une exécution budgétaire saine ...

L'exécution du budget 2013 de la commune fait ressortir les éléments d'équilibres suivants :

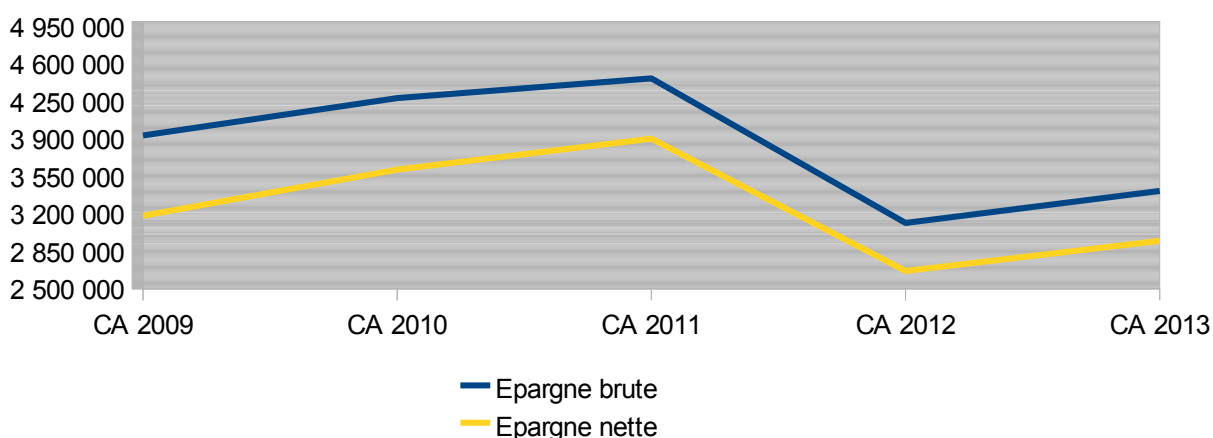
Recettes réelles de fonctionnement :	20 835 987,58€
- Dépenses réelles de fonctionnement :	17 421 253,85€
= Épargne brute	3 414 733,73 €

La section de financement a donc dégagé sur l'exercice un total de 3,4M€ disponibles pour :

- * assurer la prise en charge du remboursement de la dette;
- * participer au financement des investissements.

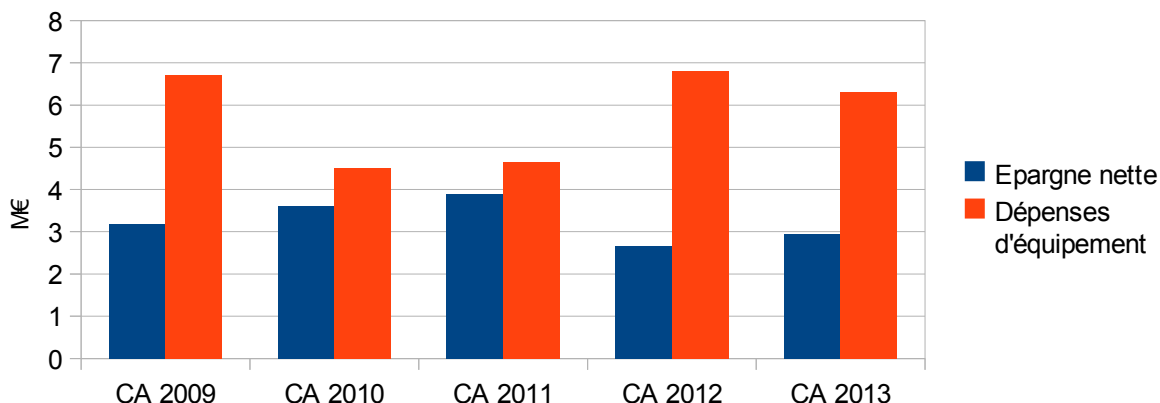
Après remboursement en capital des emprunts, l'épargne nette de la collectivité s'élève à 2,9M€ :

Épargne brute :	3 414 733,73€
- Remboursement du capital de la dette :	465 509,18€
= Épargne nette :	2 949 224,55€

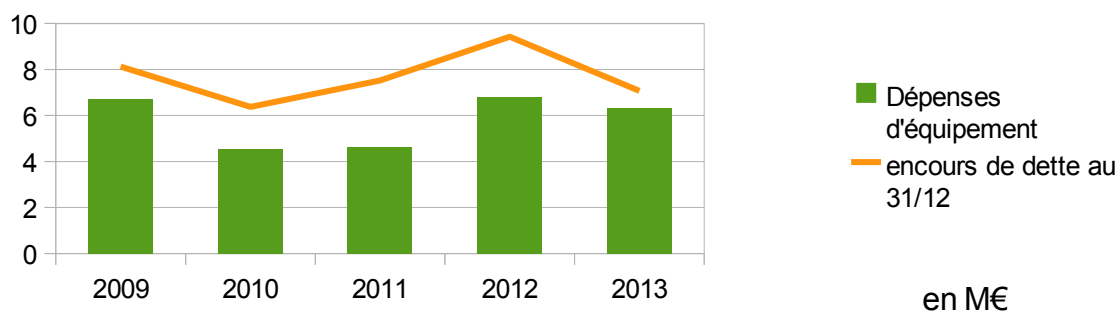


Le graphique ci-dessus traduit les efforts menés par la commune en 2013 pour atténuer la contraction de l'épargne, tendance forte observée sur l'ensemble des collectivités particulièrement en 2012 et 2013. Ainsi la maîtrise de la section de fonctionnement permet de maintenir un autofinancement indispensable au financement de la section d'investissement.

Cependant, comme l'illustre le graphique ci-dessous, si l'épargne nette est une recette indispensable, elle ne finance pas à elle seule la totalité des équipements.



L'emprunt constitue ainsi une autre source de financement à laquelle la Ville a recours, uniquement au vu de ses besoins. L'encours de dette évolue en effet uniquement au fil des investissements réalisés :



... au service d'une politique pour tous les Saint-Genois

Lors du vote du budget 2013, la Ville a fait le choix de diminuer ses dépenses de gestion (près de 5%) pour garantir encore une stabilité des taux de fiscalité et limiter ainsi l'érosion de l'autofinancement afin de soutenir la capacité d'investissement et donc le soutien à l'économie et à l'emploi

Les efforts menés en 2013 sur les dépenses de gestion ont donc permis de compenser les hausses de certaines dépenses incompressibles et de dégager des moyens afin de mettre l'accent sur les priorités municipales inscrites dans la poursuite des engagements formulés depuis le début du mandat et en cohérence avec l'Agenda.

Les 5 thématiques de l'A21 ont accompagné le développement des projets en 2013.

1- Préserver les équilibres du territoire

La préservation des équilibres du territoire est un enjeu fort de la politique municipale et se traduit notamment par la préservation des espaces naturels et agricoles (instauration des PENAP en 2013 sur le plateau des Barolles, Projet Nature...).

Cela passe également par un renforcement des liens entre quartiers en favorisant les déplacements (dans le cadre de la liaison Darcieux- Collonges a été réalisée la première phase avec le parking des écoles...) et l'incitation aux modes doux (la voie douce entre la rue de la Paix et la route de Vourles a été créée).

L'équilibre du territoire, c'est également la construction-réhabilitation des quartiers. A ce titre, la place des Barolles a été complètement réaménagée et la signalétique du quartier développée. Par ailleurs, la structuration de l'espace se poursuit aux Collonges avec d'une part l'implantation de la future Maison de quartier et le projet architectural voté en 2013, mais aussi l'étude réalisée pour un réaménagement du secteur Guilloux-Platane avec un pôle enfance notamment et l'ouverture de ce secteur sur le quartier.

2- Favoriser les liens entre Saint-Genois

Les actions développées en 2013 ont été tournées vers le développement des liens intergénérationnels et la mixité sociale (animations intergénérationnelles espace culturel/écoles ; petite-enfance/culture ; voyages des séniors...)

La solidarité en 2013 c'est également le renforcement de l'accompagnement des publics par le CCAS en vue de leur autonomisation tout en maintenant une enveloppe d'aides stable par rapport à 2012. C'est la lutte contre l'isolement concrétisée à travers le plan canicule, l'action seniors en vacances ou encore la semaine bleue. Enfin, la solidarité c'est également le développement de la politique du handicap par des actions de sensibilisation auprès des structures partenaires et des familles ainsi que la poursuite du Programme de Réussite Éducative ayant permis le suivi personnalisé de 51 enfants en 2013.

3- Encourager le dynamisme culturel, sportif et associatif

Les projets se sont inscrits dans une dynamique culturelle, sportive et associative : poursuite de « Mythomanies Urbaines », édition 2013 du Festival de Beauregard, dont la Journée au Parc,...

Et au-delà de ces actions, les programmes déjà lancés sur les équipements seront poursuivis : Médiathèque, Gymnase Mouton... et réaménagement d'un skatepark.

La cohésion sociétale et le vivre ensemble sont des valeurs portées par les Saint-Genois et qui se traduisent dans l'ensemble des politiques publiques développées sur le territoire. Aussi le choix a été fait en 2013 de poursuivre le soutien à la vie culturelle, sportive et associative de la ville, créatrice de liens. Le développement de la culture hors les murs et pour tous (spectacles en extérieur, prêts de documents dans les crèches et les FLPA, lectures sous parasols en été ...), l'organisation de la Fête de la Petite

Enfance , la Fête de la Jeunesse et du Sport sont autant de manifestations qui s'inscrivent dans cette dynamique. La réhabilitation du skatepark offrant un lieu de partage aux différentes pratiques (vélo pour les enfants, skate pour les plus grands ...) est une autre illustration de cette volonté.

4- Investir dans la jeunesse et la petite enfance

La jeunesse et la petite enfance ont été au centre de la politique municipale avec la poursuite des actions réalisées dans le cadre du Programme de Réussite Éducative par exemple, la nouvelle offre de service dès janvier sur le quartier des Collonges, l'étude du Pôle enfance, le lancement de la délégation de service public de restauration scolaire.

Accompagner les jeunes pour faciliter leur entrée dans la vie active et citoyenne, favoriser leur équité dans l'accès aux loisirs et aux découvertes sportives pour développer leur épanouissement social et éducatif est une priorité. Et en 2013, ces finalités ont été accentuées par la mise en œuvre d'actions spécifiques :

- la création d'une bourse aux jobs d'été,
- la mise en place de nouvelles sessions de Bourses Municipales Jeunes pour mieux répondre aux attentes de 18-25 ans,
- l'intervention au sein des établissements du second degré sur des thématiques de santé et de prévention,
- une programmation généreuse dans le cadre de la Lutte contre les discriminations,
- une offre de loisirs complète pour les 8-15 ans (séjours été et semaines sportives),
- le renforcement des partenariats avec les structures socio-éducatives du territoire (Maison de Quartier ...).

5- Renforcer le dynamisme économique - soutenir l'emploi

Le dynamisme de la vie économique locale est un enjeu fort de Saint-Genis-Laval et son renforcement passe par les nombreuses actions auxquelles la ville participe mais aussi par l'affirmation de la politique de préemption commerciale en centre ville (rue de la Ville, rue de la Liberté), par une veille foncière.

Le soutien à l'emploi s'est concrétisé de multiples manières sur le budget. Tout d'abord, en investissement : le niveau d'équipement élevé marque le soutien de la ville aux entreprises et donc à l'emploi : 6,3M€ ont en effet été dépensés cette année et 1,8M€ engagés en restes à réaliser, 154 marchés ont été lancés.

Ensuite, des actions ont été poursuivies telles que la mise à disposition de personnel en insertion, l'instruction et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA par un agent municipal, le soutien aux structures d'accompagnement à l'emploi (Mission Locale, PLIE ...), les rencontres recruteurs - demandeurs (Matinales des Métiers, Journée de Proximité et Emploi, Chrono des Commerciaux).

Enfin, sur le secteur entreprises, la requalification des zones industrielles s'est poursuivie. Sur la ZI de la Mouche, plusieurs thématiques ont ainsi été développées : la communication (création du logo, diffusion de newsletter et du guide pratique), le haut débit avec la mobilisation d'un consultant pour accompagner les entreprises, la mobilité (travail avec le Sytral pour améliorer la desserte). Sur la ZI du Favier, un accompagnement a été apporté sur la problématique PPRT des entreprises.

En outre, tout au long de l'année, une veille est observée sur les locaux, les réserves foncières et le tissu économique permettant ensuite une réflexion sur le devenir des terrains et un accompagnement aux aménagements.

L'analyse détaillée des sections de fonctionnement et d'investissement permet de mieux appréhender les réalisations budgétaires et le sens du résultat de l'exercice.

I - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'excédent de clôture de la section de fonctionnement s'élève à 2,6M€ en 2013, différence entre les recettes totales (réelles et ordre) constatées pour 20,8M€ et les dépenses réalisées pour 18,2M€.

– les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice s'élèvent à 17 421 254€, en hausse de 1,9% par rapport à 2012.

	Crédits ouverts 2013	Réalisé 2013	% de réalisation	Evolution / 2012	% des DRF
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 695 637	4 567 387	97,3%	2,1%	26,2%
012 CHARGES DE PERSONNEL	9 168 442	9 038 547	98,6%	1,3%	51,9%
014 ATTENUATION DE PRODUITS	74 000	73 107	98,8%	181,5%	0,4%
022 DEPENSES IMPREVUES	6 900		0,0%		0,0%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 672 872	3 441 809	93,7%	1,0%	19,8%
66 CHARGES FINANCIERES	322 000	295 318	91,7%	14,5%	1,7%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 000	5 085	46,2%	-58,5%	0,0%
Total des dépenses réelles	17 950 852	17 421 254	97,0%	1,9%	100,0%

>> **Les charges à caractère général : 4,57M€ (+2,1%)**

Les charges à caractère général regroupent toutes les dépenses « usuelles » à savoir les achats, les fluides, les frais de télécommunication, les locations, les prestations de service et rémunérations des délégués de services publics, l'entretien des bâtiments, les assurances, les formations ...

Ce poste représente plus d'un quart des dépenses totales de fonctionnement et évolue seulement de 2% en 2013, traduisant ainsi les efforts de la collectivité pour contenir ses charges tout en maintenant un niveau de service élevé. En effet, le budget 2013 avait été construit sur une orientation de - 5% des dépenses de gestion (exceptées les dépenses à évolution contractuelle).

Ainsi, outre ces efforts et l'augmentation de charges incompressibles (fluides, contrats déjà conclus), les principales évolutions de 2013 sont liées par exemple à la dernière phase de mise en œuvre de l'agenda 21, aux prestations d'entretien des espaces verts dont les surfaces augmentent, au paiement des assurances dommage ouvrage des grands projets (désormais imputées en fonctionnement), à la mise en place de l'offre complète sur la Maison de Quartier des Collonges lors du passage en DSP au 1^{er} janvier 2013, ou encore à la mise en œuvre de formations collectives.

L'activité de la commune n'étant pas identique d'une année à l'autre, le CA 2013 comprend également par exemple les dépenses liées à l'organisation des Musiques de Beauregard contrairement à 2012 ; il ne comprend en revanche plus de location de bungalows ou de prestation de déménagement comme cela était le cas en 2012 (lors des travaux mairie).

>> **Les charges de personnel 9M€ (52% des dépenses totales)**

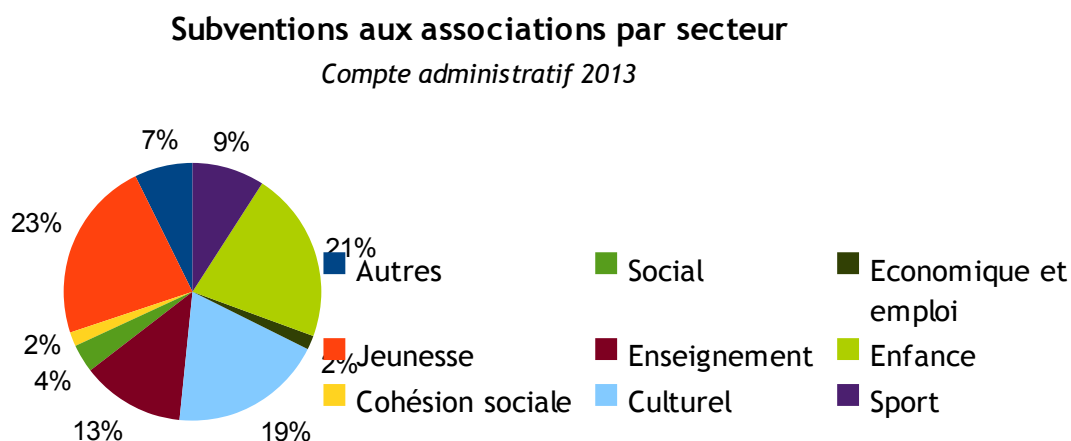
Représentant 9M€ et près de 52% des dépenses totales, les charges de personnel constituent le premier poste de dépenses de la commune. Ce ratio est toutefois bien en deçà de la moyenne de la strate qui atteint plus de 58%.

En outre, la masse salariale évolue de manière très maîtrisée avec seulement 1,3% d'évolution par rapport au CA 2012 (GVT, augmentation des cotisations patronales, revalorisation du SMIC ...).

>> Les autres charges de gestion courante 3,4M€ (20% des dépenses totales)

Ce poste se décompose principalement en deux blocs :

- les subventions de fonctionnement aux associations qui s'élèvent à 2,44M€ au CA 2013 (pour 2,45M€ au CA 2012) et se répartissent sur les secteurs suivants :



Les deux principaux secteurs associatifs subventionnés sont la jeunesse (avec 557k€) et l'enfance (524k€), ce qui s'explique par la gestion en mode associatif de deux structures (CLESG et CSCB) et de 4 crèches (Sucre d'Orge, les Récollets, Roule Virou et Pom'Cerises).

La répartition par secteur est significativement la même qu'en 2012.

- les subventions d'équilibre versées aux autres budgets (CCAS, FLPA, La Mouche)

S'élevant à 768k€, ces subventions viennent équilibrer les budgets annexes. Les évolutions d'un CA à l'autre sont principalement liées à des évolutions de masse salariale (une vacance de poste de quelques mois par exemple sur un exercice, engendre une hausse importante l'année suivante, comme pour le CCAS entre 2012 et 2013, sans pour autant que des postes aient été créés).

En revanche, sur le budget annexe de la Mouche, les évolutions sont davantage liées à l'activité (programmation de saison culturelle, fréquentation...). Ainsi, l'année 2013 s'est caractérisée par des restrictions budgétaires sur l'activité spectacle et une fréquentation cinéma en baisse par rapport à 2012 (diminution des dépenses SACEM -TSA), la subvention d'équilibre s'est donc trouvée diminuée par rapport à l'exercice précédent.

	CA 2012	CA 2013	EVOLUTION 2012-2013
CCAS	194 958	247 166	26,78%
FLPA LE COLOMBIER	71 286	78 354	9,92%
FLPA LES OLIVIERS	30 840	30 582	-0,84%
LA MOUCHE	436 129	412 219	-5,48%
Total des subventions d'équilibre	733 212	768 322	4,79%

>> Les autres charges de fonctionnement

Les *charges exceptionnelles* comprennent essentiellement les intérêts moratoires payés aux fournisseurs en cas de dépassement par la ville du délai global de paiement (30 jours actuellement). Ce poste est cependant en diminution (3k€ en 2013 pour 5k€ en 2012) grâce aux efforts menés par les services.

Les *charges financières*, c'est à dire les intérêts de la dette, s'élèvent à 295k€ et n'augmentent que de 1,7% par rapport à 2012. Cette hausse limitée est la résultante de la politique de désendettement de la ville depuis plusieurs années. Le portefeuille de dette comprend en effet plusieurs emprunts en fin de remboursement (donc avec de faibles frais financiers).

La durée moyenne de la dette au 31/12/2013 est de **15,73 années** sachant que 90% de l'encours de dette (hors CLTR) est réparti entre deux emprunts contractés en 2007 et 2013.

Enfin, les *atténuations de produits* (chapitre 014) comprennent :

- * le prélèvement au titre de la loi SRU pour 8k€, les subventions d'équipements versées au titre des constructions de logements sociaux venant se déduire de la pénalité
- * le FPIC (65k€ en 2013 pour 26k€ en 2012), mécanisme de péréquation horizontale entre collectivités.

– les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 20 841 311€ en 2013, affichant une évolution de 3% par rapport à l'exercice précédent, elles se composent des recettes suivantes :

	Crédits ouverts 2013	Réalisé 2013	% de réalisation	Evolution / 2012	% des RRF
002 RESULTAT REPORTE FONCT.	5 324	5 324	100,0%		0,0%
013 ATTENUATION DE CHARGES	110 000	144 659	131,5%	6,6%	0,7%
70 PRODUITS DES SERVICES	1 028 011	1 021 658	99,4%	-0,9%	4,9%
73 IMPOTS ET TAXES	14 610 623	14 897 062	102,0%	4,1%	71,5%
<i>dont Impôts locaux</i>	11 241 123	11 323 843	100,7%	3,6%	54,3%
<i>dont dotations GL</i>	2 033 000	2 083 232	102,5%	2,5%	10,0%
<i>dont FNGIR (dotation état)</i>	180 000	184 206	102,3%	1,6%	0,9%
<i>dont TCFE</i>	400 000	440 605	110,2%	6,4%	2,1%
<i>dont droits de mutations</i>	716 000	819 830	114,5%	14,6%	3,9%
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 256 349	4 368 581	102,6%	-0,5%	21,0%
<i>dont DGF</i>	2 574 500	2 605 314	101,2%	0,2%	12,5%
<i>dont compensations des exonérations</i>	354 200	354 080	100,0%	-2,5%	1,7%
<i>dont CAF</i>	1 060 452	1 115 185	105,2%	-2,6%	5,4%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	308 830	315 232	102,1%	13,4%	1,5%
76 PRODUITS FINANCIERS	402	334	83,0%	-17,0%	0,0%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	14 000	88 463	631,9%	36,9%	0,4%
Total des recettes réelles	20 333 538	20 841 311	102%	3%	100%

>> La fiscalité : 14,9M€ (71,5% des recettes réelles)

Les recettes fiscales comptabilisées en chapitre 73 représentent plus de 71% des recettes totales de la ville et sont de plusieurs natures :

Les reversements par le Grand Lyon : ils comprennent l'attribution de compensation (1,9M€), qui a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire lors du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences et la **dotations de solidarité communautaire (190k€)** dont le but est de reverser aux communes une partie de la croissance du produit fiscal communautaire (selon des critères à dominante péréquatrice).

Le FNGIR : ce Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources, institué par la LDF 2010 (en même temps que la DC RTP - dotation de compensation de la réforme de la TP), est mis en œuvre depuis 2011 afin de compenser le manque à gagner résultant de la suppression de la TP. Son montant est relativement stable depuis (180k€ environ).

La Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE), payée par tous les consommateurs en fonction de la quantité consommée. Elle est collectée par le SIGERLY et nous est ensuite reversée. Elle s'élève à 440k€ pour 2013, en hausse de 6% cette année.

Les droits de mutations : exigible sur les mutations à titre onéreux d'immeubles ou de droits immobiliers, la taxe additionnelle aux droits d'enregistrements est une recette difficile à prévoir dans le sens où elle est dépendante du marché immobilier et où elle nous est reversée avec un décalage dans le temps. Prévue à hauteur de 780 000€ en 2012, elle a été perçue pour 715 000€ ; prévue pour 716 000€ en 2013, elle s'est élevée à 819 830€ ce dernier exercice.

Enfin, la **fiscalité directe locale** représente 54% des recettes totales. Elle comprend les 3 taxes « ménages » que sont la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti. Les **taux votés par la commune étant stables en 2013**, la hausse de 3,6% de ces recettes par rapport à l'an dernier est liée à l'évolution des bases (évolution physique constatée et revalorisation votée par l'État).

>> Les dotations et participations 4,4M€ (21% des recettes)

Les recettes du chapitre 74 s'élèvent à 4,4M€ en 2013, soit une baisse de - 0,5% par rapport à l'an passé.

Trois postes de recettes sont identifiables au sein du chapitre 74 : les subventions et participations (essentiellement de la CAF), les compensations fiscales et la DGF.

Concernant la DGF, la dotation forfaitaire, principale dotation versée par l'État représentant plus de 12% des recettes totales, elle s'établit à 2,6M€, stable par rapport à 2012 tel que cela a été défini en Loi de Finances.

Les compensations fiscales sont versées par l'État en contrepartie des exonérations d'impôts locaux décidées au niveau national. Elles totalisent un montant de 354k€ en 2013, en baisse de 2,5% par rapport à 2012. Cette diminution globale est principalement liée à la diminution progressive de la compensation au titre de la TP, variable d'ajustement de l'enveloppe normée des concours de l'État (de 86k€ en 2006, cette compensation est passée à 21k€ en 2014).

Enfin, les participations de la CAF représentent 5% des recettes totales avec 1,1M€ en 2013. Elle regroupent toutes les prestations versées, notamment dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse. La diminution de ce poste s'explique essentiellement par la dégressivité du financement CAF sur le secteur enfance-jeunesse.

>> Les produits des services 1,02M€ (4,9% des recettes)

Il convient de distinguer dans ce poste, deux blocs :

- * l'ensemble des recettes liées aux activités de la ville pour lesquelles un tarif est appliqué aux usagers : participation des parents en crèche, restauration scolaire sur le 1er semestre (avant passage en DSP), recettes billetterie, concessions de cimetière (...). Globalement, ces recettes sont stables par rapport à 2012, les évolutions (diminutions et augmentations) se compensant entre les secteurs. Ainsi, la diminution des recettes perçues dans le cadre de la restauration scolaire en 2013 est compensée par l'augmentation des recettes de la billetterie du Festival (+ 49k€ en 2013 par rapport à 2012, année sans Festival).
- * Les recettes de refacturation de dépenses supportées par la ville pour les budgets annexes notamment. Ainsi, les charges de personnel du budget annexe de la Mouche sont supportées par le budget principal de la Ville mais refacturées au budget annexe (dépense sur le budget de la Mouche / recette pour la ville).

>> Les autres produits de gestion courante 315k€ (1,5% des recettes)

Les recettes du chapitre 75 augmentent de 13% en 2013, cependant elles ne représentent que 1,5% des recettes totales. Celles-ci englobent le loyer de la gendarmerie (montant identique chaque année, 224 930€), les quelques revenus des immeubles appartenant à la ville ainsi que les redevances perçues pour la tenue de l'agence postale communale (au PSP) et le distributeur automatique de billets (LCL aux Colonges). En 2013, une recette exceptionnelle de 30k€ a été encaissée au titre d'une régularisation de loyer, ce qui explique cette hausse.

>> Les atténuations de charges 145k€

Le chapitre 013 globalise les remboursements d'arrêt maladie de notre assureur. Ces recettes doivent donc être mises en parallèle avec l'évolution des dépenses de personnel puisqu'en cas d'absence d'un agent, la ville continue de payer (dépense constatée en chapitre 012) et perçoit dans un second temps le remboursement des indemnités journalières (recette constatée en 013).

En 2013, des retards dans les remboursements ont été rattrapés, expliquant ainsi aussi la hausse de ces recettes.

>> Les autres recettes réelles de fonctionnement 89k€

Les *produits financiers* et *produits exceptionnels* ne représentent que 0,4% des recettes de la ville. La hausse constatée en 2013 concerne les recettes « exceptionnelles » dont le montant fluctue essentiellement en fonction des remboursements (ou non) de sinistres de la part de notre assurance. En outre, cette année, suite à la dissolution de la Maison Pointue et conformément à la convention qui nous liait avec cette association, la ville s'est vue restituer une partie des subventions versées les années précédentes et non utilisée (52k€).

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

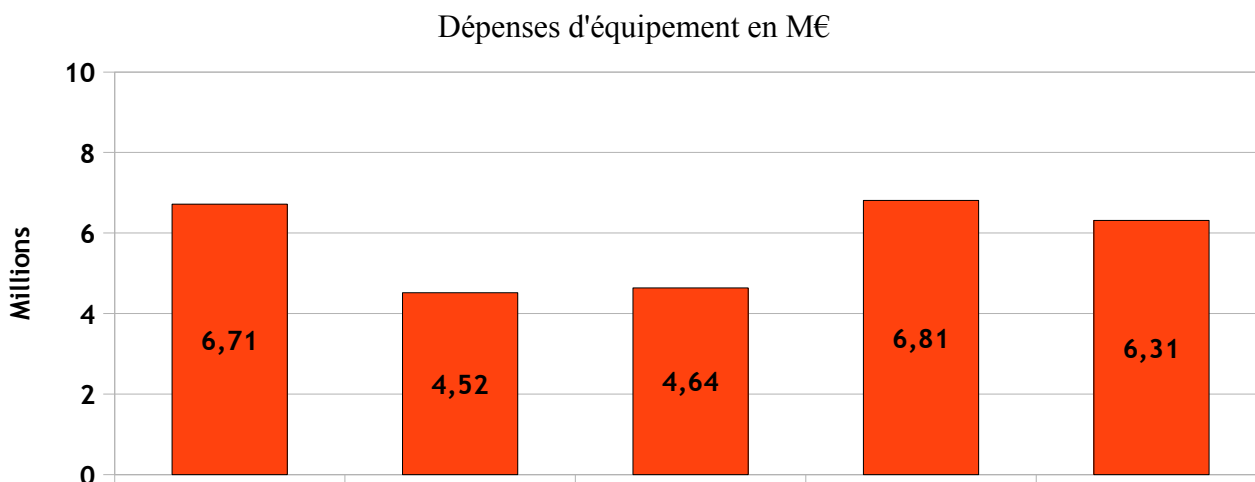
Le solde d'exécution de la section d'investissement (qui correspond à la différence entre les titres et les mandats émis sur l'exercice) présente un déficit de 2 290 266€. Le résultat final de la section d'investissement (intégrant les restes à réaliser) s'établit à 1 880 972€. Ce besoin de financement est normal puisqu'il est couvert par l'excédent dégagé en fonctionnement (réglementation comptable M14).

– Les dépenses d'investissement

	Crédits ouverts 2013	Réalisé 2013	% de réalisation	Evolution / 2012	% des DRI
Dépenses d'équipement	9 226 282	6 309 255	68,4%	-7,4%	73,0%
20-21-23 Immobilisations	7 975 791	5 328 111	66,8%	-19,2%	61,6%
204 Subventions d'équipement	1 250 491	981 144	78,5%	356,7%	11,3%
Dépenses financières	3 633 973	2 339 135	64,4%	-17,2%	27,0%
16 Emprunts	3 630 376	2 339 109	64,4%	-17,2%	27,0%
26 Participation et créances rattachées	500		0,0%		0,0%
27 Autres immo. Financières	25	25	100,0%	-94,3%	0,0%
020 Dépenses imprévues	3 072		0,0%		0,0%
Total dépenses réelles	12 860 255	8 648 390	67,2%	-10,2%	100,0%

>> Les dépenses d'équipement

Les *dépenses d'équipements ont été réalisées à hauteur de 6,3M€* au CA 2013, auxquelles viennent s'ajouter 1,9M€ de restes à réaliser, la ville poursuivant ainsi sa politique d'investissement dynamique menée depuis quelques années, comme le souligne le diagramme ci-dessous :



Les dépenses d'équipements sont soit des opérations dédiées aux projets de la ville, soit des subventions d'équipement versées à des tiers pour la réalisation de travaux.

Les subventions d'équipement s'élèvent à 981k€ au CA 2013, en hausse de 357% cette année en raison de nombreux fonds de concours versés au Grand Lyon. C'est le cas pour le projet de requalification des Barolles et pour la nouvelle voie Darcieux Collonges (création des parking des écoles).

Ce chapitre enregistre également les subventions versées dans le cadre des constructions de logement sociaux, qui viendront en déduction en N+2 de la pénalité SRU. Elles concernent les logements construits à la place de l'ancienne gendarmerie et la rénovation du logement situé 1 impasse Marion.

Enfin, les subventions d'équipements versées au Colombier et aux Oliviers permettent de financer les travaux réalisés sur les deux foyers logements tels que les réfections d'appartement. En outre, en 2013 les salles de bains ont été rénovées sur les Oliviers.

Subvention 15 logements 92, av Foch - ALLIADE HABITAT	41 440
Fonds de concours requalification Barolles - GRAND LYON	680 000
Fonds de concours Darcieux Collonges 1er acompte - GRAND LYON	46 093
Subvention d'équipement COLOMBIER	72 477
Subvention d'équipement OLIVIERS	134 117
Fonds de petits travaux 2013 - GRAND LYON HABITAT	2 500
Subvention pour la rénovation du 1 impasse Marion	4 517
Total subventions d'équipement	981 144

Outre ces subventions, la ville a également investi **5,33M€ en équipement en 2013** qui se répartissent dans les principales opérations suivantes :

- **Parc de Beauregard (118k€)** : réhabilitation des terrasses, restauration du Nymphée.
- **Espaces verts (84k€)** : pose d'arrosage et aménagement de surfaces, notamment de l'allée Fermigier, de la rue de la Paix et du Chemin du But.
- **Voirie - éclairage public : (585k€)** : participation au FIC, rénovation de l'éclairage des cours de tennis, remplacement des luminaires route de Vourles, dissimulation de réseau rue P. Fourel,

éclairage des parkings Cordier et Maison des Champs, requalification du parking du cimetière, reconstruction de l'escalier de l'Hôtel de ville ou encore création d'un plateau traversant Petite rue des Collonges.

- **Réserves foncières (913k€)** : acquisition du 36 rue Pierre Fourel et du 18 rue Guilloux.
- Travaux de réhabilitation et d'extension du **cimetière** pour 185k€ : début de l'aménagement de l'extension, réalisation d'allées praticables en pavés et reprise des anciennes allées avec un nouvel enrobé, création d'espaces paysagers et d'un point d'eau, installation de plaques d'allées.
- L'opération **tous bâtiments 307** (313k€) comprend la première tranche de signalétique des bâtiments communaux, la réalisation d'un cheminement pour l'accessibilité au Colombier en lien avec les travaux du gymnase Mouton et divers travaux de mise en sécurité ou mise aux normes.
- Les travaux de **reconstruction de l'orgue** ont été achevés et les peintures de la Chapelle de Beaunant refaites pour un total de 267k€, sachant que concernant l'orgue 161k€ de recettes ont été perçues cette année (DRAC, Amis de l'Orgue).

L'entretien du patrimoine a également été poursuivi :

- sur l'**ensemble des groupes scolaires** pour 403k€ comprenant toutefois une opération majeure en 2013 : le ravalement des façades et le remplacement des stores à P. Frantz.
- sur les **équipements sportifs** pour 1,50M€ intégrant les travaux du gymnase Mouton, l'aménagement du Skatepark et la création du terrain synthétique.
- sur les **structures jeunesse** pour 78k€ (travaux de peinture, menuiserie, acquisition de mobilier au CSCB, au CLESG ou à l'Espace Déclic)
- sur les **structures enfance** pour 49k€ (sol souple aux Ptits Mômes, travaux de peinture aux Récollets, Sucre d'Orge et au RAM, volets roulants à Gone Accueil ...)

Enfin, l'exercice 2013 est également marqué par le nouveau projet de **Maison de Quartier** des Collonges (209k€ pour la maîtrise d'œuvre).

>> Les emprunts

Le remboursement en capital des emprunts est comptabilisé en section d'investissement. Le chapitre globalisé 16 (2,3M€ en 2013) comprend cependant à la fois le remboursement en capital des emprunts dits classiques et des opérations liées aux emprunts de type revolving.

Aussi, il convient de distinguer dans ces 2,3M€ :

- le remboursement en capital : 571 510 €
- les opérations liées au tirage sur ligne de trésorerie : 1,77M€ (équilibrées en dépenses- recettes)

A noter qu'avec un encours de dette par habitant de 337€, la ville reste en deçà de la moyenne des collectivités de même strate affichant 1039€ par habitant et que le ratio de désendettement de la commune se situe à 2,1 années. C'est-à-dire qu'il faudrait 2 ans à la ville pour rembourser la totalité de son encours si elle y affectait toute son épargne brute.

- **Les recettes d'investissement**

Les recettes d'investissement s'élèvent à **5,5M€** au CA 2013.

	Crédits ouverts 2013	Réalisé 2013	% de réalisation	Evolution / 2012	% des RRI
Recettes d'équipement	7 005 107	2 120 705	30,3%	-57,7%	24,5%
13 Subventions	439 850	267 705	60,9%	-26,6%	3,1%
16 Emprunts	6 565 257	1 853 000	28,2%	-58,0%	21,4%
21-23 Immo. (regul. Comptables)					0,0%
Recettes financières	3 428 959	3 381 345	98,6%	-21,5%	39,1%
10 Dotations, fonds divers	995 822	985 398	99,0%	42,6%	11,4%
1068 Excédent capitalisé	2 393 137	2 393 137	100,0%	-33,8%	27,7%
165 Cautions reçues	0	2 810			0,0%
27 Autres immo. Financières	40 000	0	0,0%	-100,0%	0,0%
Total recettes réelles	10 434 066	5 502 050	52,7%	-41,0%	63,6%

4 types de recettes permettent de financer les investissements de l'exercice :

- **les subventions d'équipement** : 268k€ ont été perçus cette année du département du Rhône (au titre du Contrat Pluriannuel), de l'Association des amis de l'orgue et de la DRAC (pour la construction de l'orgue) et du Grand Lyon (pour le logement rue P. Fourel et le Projet Nature). 158K€ nous ont été notifiés mais n'ont pas été perçus sur 2013 et ont donc été inscrits en restes à réaliser.
- **les emprunts** : le chapitre 16 comprend, comme en dépenses, deux types de recettes : les emprunts classiques correspondant au besoin de recours à l'emprunt par la ville pour équilibrer son budget d'une part, les écritures liées aux emprunts revolving d'autre part.

Le BP 2013 avait été construit avec un recours à l'emprunt prévisionnel de **3,7M€**. Cependant, afin d'optimiser la trésorerie de la commune et au vu de l'avancement des projets d'investissement, le nouvel emprunt n'a été contractualisé qu'en fin d'année, à hauteur de 2,1M€, et ne sera encaissé qu'en 2014. Il n'apparaît donc pas dans les réalisations 2013 mais dans les restes à réaliser.

Les 1,853M€ inscrits en réalisation correspondent quant à eux à la mobilisation de nos emprunts de type revolving.

- **les dotations** à savoir le FCTVA perçu sur les dépenses d'équipement éligibles réalisées N-1 (959k€) et la Taxe Locale d'Équipement (26k€).
- **l'excédent capitalisé** qui correspond au résultat de fonctionnement de l'exercice N-1 (2,4M€), affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement constaté en fin d'exercice et parfois pour le solde, au financement de nouvelles dépenses de l'exercice N.

En conclusion, malgré un contexte national toujours difficile en 2013, la ville avait fait le choix d'un budget encore plus maîtrisé pour permettre une stabilisation des taux de fiscalité et un investissement toujours soutenu. Ce choix a porté ses fruits et les objectifs ont été tenus. Ce compte administratif 2013 est en effet la synthèse d'une gestion financière saine et de politiques publiques affirmées pour tous les Saint-Genois dans un esprit de solidarité et de soutien à l'emploi.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** le compte administratif **2013**;
- **VOTER** les résultats du Budget principal soit un excédent de fonctionnement de 2 607 486,92 € et un besoin de financement d'investissement de 1 880 972,22 €;
- **VOTER** les résultats du Budget annexe soit un déficit de fonctionnement de 1,95 € et un excédent de financement de 15 903,25 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe MASSON ,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ
Motion adoptée par 25 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 6.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour Extrait Certifié Conforme,

Le Maire,

